

Violences post-électorales

Le dossier Bertrand Zibi Abeghe en instruction

JNE
Libreville/Gabon

PLUS d'un an après sa mise en détention préventive à la prison centrale de Libreville, Bertrand Zibi Abeghe, ex-député démissionnaire du Parti démocratique gabonais (PDG) du district de Bolossoville, dans le département du Haut-Ntem, était, lundi, devant un juge d'instruction, pour une audition et une confrontation avec son co-inculpé, en vue de la manifestation de la vérité sur les faits à sa charge. Une première depuis l'arrestation, le 31 août 2016, de ce

compatriote né le 19 août 1969, qui a rallié l'opposition à la veille de l'élection présidentielle du 27 août 2016.

« L'instruction se poursuit (...) D'autres auditions et confrontations se poursuivent. La loi prévoit que la durée de sa détention est de 18 mois. Dans ce délai, le juge doit boucler son instruction et dire si les faits mis à sa charge sont établis et le renvoyer à un procès pour son jugement. Le juge peut aussi décider d'un non-lieu pour absence ou insuffisance de charge ou de preuves. Dans ce dernier cas, il rend une ordonnance de non-lieu », explique une source judiciaire. La même source précise : « Grosso



Photo : Archives

Bertrand Zibi Abeghe a pu enfin voir un juge d'instruction.

modo, hier, il n'était pas question d'une audience ou d'un procès. Ce sont des interrogatoires et confrontations qui se font pour réunir des éléments à charge ou à décharge. Cela se fait en cabinet dans le secret de l'instruction et conformément à la loi. »

Bertrand Zibi Abeghe avait été interpellé par les forces de sécurité puis incarcéré après enquête préliminaire à la prison centrale de Libreville au plus fort des émeutes ayant suivi l'annonce des résultats de la Présidentielle du 27 août 2016. Il est poursuivi, entre autres, pour « trouble à l'ordre public, non-assistance à personne en danger, association de malfaiteurs

et détention illégale d'arme à feu. »

Ses avocats n'ont cessé de déplorer la lenteur dans la procédure. De même qu'ils n'ont cessé de dénoncer le fait que les différentes demandes introduites en vue de la mise en liberté, même provisoire, de leur client ont toutes été rejetées par le juge d'instruction quand bien même, ainsi qu'ils l'indiquent, « tous ceux qui étaient détenus avec notre client ont recouvré la liberté (...) Notre client demeure en détention parce que le juge d'instruction a rejeté les demandes qui lui avaient été adressées alors que le ministère public avait donné son accord. »

Vol de véhicules dans la commune d'Akanda

Le principal suspect se dit victime d'une malédiction

COE
Libreville/Gabon

UN compatriote âgé de 42 ans vient d'être interpellé pour vol de véhicules dans la commune d'Akanda, au nord de Libreville. Selon le rapport d'enquête, Gabino Nguema-Engone se servait d'une clé passe-partout pour dérober les véhicules à travers la ville. Si jusque-là tout se passait bien pour lui, son dernier coup en date, le vol d'un Toyota Corona à usage de taxi a été le forfait de trop. Il y a quelques jours, le suspect a été interpellé par les éléments de la Po-

lice d'investigations judiciaires (PIJ), au quartier Cocotiers.

Au poste, lors de l'interrogatoire, le mis en cause aurait situé les faits au mois d'août dernier. Un jour, errant à travers les rues d'Akanda tard dans la nuit, raconte-t-il, son complice, Peter Nziengui et lui décident de jeter leur dévolu sur le Toyota en question. Ils se servent d'une clé passe-partout pour démarrer le véhicule, puis disparaissent avec.

Et ce n'est pas tout, car les deux acolytes revendent la voiture volée. Prix de la marchandise: 600 000 francs!

Entre-temps, après avoir constaté la disparition de



Photo : COE

Gabino Nguema-Engone méditant sur son sort en cellule. Photo de droite : C'est ce véhicule qui vaut des ennuis judiciaires au suspect.



Photo : COE

son quatre roues, son propriétaire dépose une plainte à la PIJ. Les investigations menées ensuite par les agents s'avèrent fructueuses, puisque le vé-

hicule est repéré et restitué à son légitime propriétaire.

Appréhendé, Gabino Nguema-Engone passe aux aveux et reconnaît les

faits. A la question de savoir les raisons de ses agissements, le suspect répond qu'il est sous l'emprise d'une malédiction familiale, qui l'empêche-

rait de s'épanouir normalement.

Le rapport d'enquête indique, en effet, que l'intéressé n'est pas à son premier coup, puisque ayant déjà fait l'objet d'une interpellation en 2007 pour des faits de même nature.

Présenté devant un juge d'instruction pour répondre de ses actes, Gabino Nguema-Engone a été, après audition, inculpé de vol de véhicules et placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville où il attend son procès. Son complice présumé, Peter Nziengui, la quarantaine, actuellement en fuite, est activement recherché.

Trafic de câbles électriques à Kango

Fofana et ses complices à "Sans-Famille"

SCOM
Libreville/Gabon

LES gendarmes de la brigade-centre de Kango, chef-lieu du département du Komo-Kango, viennent de neutraliser une bande réputée dans le trafic des câbles électriques dans la province de l'Estuaire et ses environs. Il s'agit de Fofana Hamadi, de nationalité malienne, le cerveau présumé du groupe, et quatre de ses compatriotes, à savoir Moussa Kanté, Traoré Tiémoko, Koulibali Mamadou, Tamboura Mamadi, et le Gabonais Robert Boma.

tenant à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), Robert Boma creuse et retrouve enfoui dans le sol une importante quantité de câble. Meticuleusement, il en extrait le cuivre. Mais, pendant qu'il opérait, il est surpris en flagrant délit par les éléments de la gendarmerie auparavant alertés par les villageois. Sur place, il y avait une grande quantité du métal rouge usité dans la conduite de l'énergie électrique. Conduit au poste de gendarmerie, le Gabonais se montre bavard et livre les noms de ses cinq complices présumés.

ACTIVEMENT RECHERCHÉS. Au cours des investigations, qui les conduisent jusqu'à Libreville, les Officiers de police judiciaire (OPJ) reçoivent progressivement des renseignements sur l'intense activité à laquelle se livre la bande à Fofana. « Ils sont, en effet, spécialisés dans la récupération des matériaux



Photo : D.R.

Une des balances qui leur permettaient de peser le produit volé.

de fer. Sauf qu'ils ont décidé de se diversifier dans l'extraction illégale du cuivre des câbles électriques. Toute chose qui constitue un délit, d'autant plus que nous sommes là en présence d'un sabotage vis-à-vis de l'Etat et de la SEEG », apprend-t-on du côté de la direction des investigations de la brigade de gendarmerie de Kango-centre.

Pis, les cinq Ouest-africains et le Gabonais auraient

même pris l'habitude de dégarnir certaines habitations de leurs circuits électriques. Fort de tous ces renseignements et preuves à l'appui, les agents de la brigade de Kango-centre effectuent une descente musclée dans les ateliers de Fofana Hamadi. Ce dernier est neutralisé avec Moussa Kanté, Traoré Tiémoko, Koulibali Mamadou et Tamboura Mamadi. La bande a été présentée de-



Photo : D.R.

Quelques membres de la bande à Fofana, arrêtés par les gendarmes de la brigade-centre de Kango à Libreville.

vant le procureur de la République vendredi dernier. Après audition, ils ont tous été admis à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Cependant, l'enquête se

poursuit. Et pour cause. D'autres membres du réseau, absents lors de la rafle, sont activement recherchés par les forces de sécurité.